

Découvrez

LES LENTILLES Biotrue® ONEday

Du 13 janvier 2025 au 11 janvier 2026

OFFRE FIDÉLITÉ

pour 2 boîtes de 90 lentilles
Biotrue® ONEday achetées.

35€

OFFERTS*

Valable
4 fois



*Pour Astigmates uniquement, 3 boîtes de 30 lentilles = 1 boîte de 90 lentilles

COMMENT *en profitez ?*



J'achète simultanément
2 boîtes de 30 ou de 90 lentilles ULTRA® ONE DAY
ou 2 boîtes de 90 lentilles Biotrue® ONEday
Du 13 janvier 2025 au 11 janvier 2026.*

Je me connecte :

<https://www.offresderemboursementbausch2025.fr>



Je **saisis** les informations relatives à mon achat.



Je **renseigne** mes informations personnelles.



J'**inscris**, avec un stylo indélébile, le code de participation (indiqué sur le site) sur le code-barre de chaque boîte en laissant apparaître le code à 12 chiffres.



Je **prends en photo** mes boîtes de lentilles avec le code de participation bien lisible et **télécharge** la photo pour finaliser ma demande.



Je **reçois** un email de conformité de ma demande sous 15 jours.



Je **reçois** mon chèque dans un délai de 4 semaines à compter de la réception de l'email de conformité.

Je **peux suivre l'envoi** de mon chèque sur le site de la poste**

Le chèque est à valoir sur l'**ensemble du magasin** dans lequel j'ai effectué l'achat de mes lentilles.

*voir modalité au dos. ** Le numéro de suivi postal est disponible sur le site de participation, dans la rubrique « Suivre ma participation »

Pensez au RECYCLAGE !



**Ne jetez pas vos lentilles dans les toilettes
ou dans l'évier.**

Elles finissent dans les eaux usées et polluent
l'environnement.

Les bons réflexes À ADOPTER :



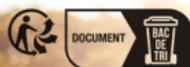
Recycler :

- L'emballage en carton des lentilles
- Les blisters en plastique rigide contenant
chaque lentille
- L'opercule en aluminium souple
du blister préalablement retiré



Jeter à la poubelle :

- Les lentilles utilisées



MODALITÉS

***Modalités de l'offre Biotrue® ONEday :** Bausch & Lomb France propose une offre de remboursement de 35 € pour l'achat simultané de 2 boîtes de 90 lentilles Biotrue® ONEday, Biotrue® ONEday pour presbytes ou Biotrue® ONEday pour astigmates. Pour les astigmates uniquement, 3 boîtes de 30 lentilles sont équivalentes à 1 boîte de 90 lentilles. Pour l'achat simultané de 8 boîtes de 90 lentilles (ou l'équivalent pour les astigmates), recevez un chèque de 140 € à valoir chez votre opticien.

***Modalités de l'offre ULTRA® ONE DAY :** Bausch & Lomb France propose une offre de remboursement de 50 € pour l'achat simultané de 2 boîtes de 90 lentilles ULTRA® ONE DAY, ou 20 € pour l'achat simultané de 2 boîtes de 30 lentilles. Pour l'achat simultané de 8 boîtes de 90 lentilles, recevez un chèque de 200 € à valoir chez votre opticien.

Conditions d'éligibilités :

Offre valable en France Métropolitaine (Corse comprise), Monaco et DOM. L'achat doit être effectué entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025, date de la facture faisant foi. Offre limitée à quatre demandes de remboursement par foyer (même nom et même adresse postale) domicilié en France Métropolitaine (Corse comprise), Monaco et DOM sur la période. Les demandes de remboursement doivent être effectuées sur le site internet : <https://www.offresderemboursementbausch2025.fr>, entre le 13/01/2025 et le 11/01/2026, minuit. Les éléments justificatifs de l'achat : facture + codes-barres pris en photo avec le code de participation reporté dessus doivent être téléchargés sur le site internet : <https://www.offresderemboursementbausch2025.fr> avant le 11/01/2026. Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Les offres de remboursement Biotrue® ONEday et ULTRA® ONE DAY sont valables uniquement auprès des opticiens éligibles, dont la liste est disponible sur ledit site. Les offres de remboursement 2025 sont valables chez les opticiens partenaires dans la limite des conditions contractuelles convenues avec Bausch & Lomb. Un opticien qui ne respecte pas les conditions contractuelles convenues avec Bausch & Lomb pourra se voir retirer l'accès aux offres de remboursement 2025.

Les offres de remboursement sont soumises à la limite des stocks disponibles. Un compteur indicatif sera affiché sur le site internet à partir de 500 demandes restantes pour l'opération Biotrue® ONEday et l'opération ULTRA® ONE DAY.

Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, raturée, envoyée après la date butoir ou non-conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle. Pour être conforme, la facture doit comporter les mentions obligatoires : la date de la facture, le numéro de la facture, la date de la vente des produits, l'identité du vendeur, l'identité de l'acheteur, numéro d'identification à la TVA, la désignation du produit (le nom du produit/conditionnement/correction), la TVA, la réduction de tarif si nécessaire, la somme totale à payer hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC). Les factures rédigées à la main seront considérées comme non-conformes. Bausch & Lomb France se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de la conformité de la participation à l'offre notamment concernant les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants. En cas de non-conformité temporaire de votre demande, vous pourrez modifier votre participation directement sur le site dans l'onglet « suivi de participation » durant 3 mois. Les réclamations pour l'offre de remboursement Biotrue® ONEday et ULTRA® ONE DAY 2025 peuvent être réalisées jusqu'au 31 mars 2026. Bausch & Lomb France dispose de moyens informatiques destinés à la gestion d'une offre de remboursement. Vos données font l'objet d'un traitement par notre sous-traitant, la société TESSI TMS, qui est chargée de vérifier les conditions de participation à l'offre. Les garanties ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles. Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et Liberté du 21 juin 2018, Bausch & Lomb France gère vos données personnelles afin de traiter les demandes de remboursement à l'offre pendant une durée n'excédant pas 2 ans à compter de la date de fin, soit jusqu'au 31/03/28. Les destinataires de vos données sont la société TESSI TMS et le groupe La Poste. La base légale du traitement est le consentement de la personne concernée.

Pour exercer vos droits d'accès, modification, limitation, suppression et portabilité, merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante : DPO@bausch.com accompagné de la copie d'un titre d'identité portant votre signature. Pour plus d'information concernant vos droits, vous pouvez consulter sur le site notre Politique d'Utilisation Des Données Personnelles.

Les lentilles de contact souples journalières jetables BAUSCH+LOMB ULTRA® ONE DAY et Biotrue® ONEday sont des Dispositifs Médicaux fabriqués par Bausch & Lomb Incorporated USA. Mandataire : Bausch & Lomb Incorporated - Irlande. Ces Dispositifs Médicaux de classe IIa sont des produits de santé réglementés qui portent, au titre de cette réglementation, le marquage CE 0050 délivré par l'organisme habilité NSAI. Ces lentilles de contact corrigent les amétropies. Suivez toujours les recommandations de votre spécialiste en matière de durée de port et de période de renouvellement. Veuillez lire attentivement les instructions figurant sur la notice et/ou l'étiquetage. En cas de doute ou de problème, consultez un professionnel de santé spécialisé. Janvier 2025 - © Bausch & Lomb Incorporated. ® / ™ sont des marques déposées de Bausch & Lomb Incorporated. Bausch & Lomb France SASU au capital de 163 650 150€, immatriculée au RCS de Montpellier sous le n°340 275 650 dont le siège social est sis 416, rue Samuel Morse CS 79005 - 34967 Montpellier.